



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service des ressources humaines**

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE :	AGENT DE L'OBSERVATOIRE DES PÊCHES CÔTIÈRES DE WALLIS ET FUTUNA PROGRAMME PROTEGE
AFFECTATION/SERVICE	DIRECTION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT ET DE LA PÊCHE, SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL, BUREAU DES PRODUCTIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES ANTENNE DE FUTUNA
CONTEXTE	<p>La Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (DSA) est chargée de mettre en œuvre les politiques publiques de développement du secteur primaire sur le Territoire des îles Wallis et Futuna.</p> <p>PROTEGE est un programme intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience.</p> <p>Financé par le 11ème Fonds Européen de Développement (FED), l'objectif général du programme est de construire un développement durable et résilient des économies des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.</p> <p>La DSA bénéficie du soutien du programme PROTEGE dans le cadre de l'objectif spécifique visant à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :</p> <p>Thème 1 : La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.</p> <p>Thème 2 : Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'observatoire des pêches côtières de Wallis et Futuna : <p>Malgré des efforts et des avancées importantes ces dernières années, le territoire de Wallis-et-Futuna ne dispose pas de l'ensemble des sources de données nécessaires pour garantir une gestion durable et éclairée des ressources récifo-lagonaires. Pour répondre à ces enjeux, le territoire de Wallis et Futuna a créé son propre observatoire des pêches.</p> <p>L'observatoire des pêches est hébergé au sein de la DSA. L'observatoire répond à trois missions principales : (1) Aider le pêcheur à être compris, entendu et reconnu ; (2) Aider la DSA à mieux appuyer les pêcheurs et la filière ; (3) Mieux gérer la ressource de manière partagée.</p> <p>Ces missions se déclinent en 3 activités (1) Développer des outils permettant la consolidation et l'harmonisation des données halieutiques et mettre à disposition des méthodes d'acquisition de données et des méthodes de suivi ; (2) Collecter et analyser les données, définir et évaluer des jeux d'indicateurs robustes, et proposer des valeurs d'alerte aux autorités chargées de la gestion des ressources (3) Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs.</p>

<p>NIVEAU DE FORMATION ET COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire au minimum du BAC général ou technique, diplôme supérieur à dominante scientifique ou technique souhaité • Permis B obligatoire • Expérience de travail scientifique souhaitée ; • Connaissance des espèces marines et des techniques de pêche ; • Sens des responsabilités, esprit de rigueur, d'autonomie et d'initiative ; • Sens des relations humaines et du travail en équipe ; • Connaissances en informatique ; • Capacités rédactionnelles • Maîtrise du français et des langues locales ;
<p>MISSIONS PRINCIPALES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent aura pour principales activités la collecte de données sur le terrain (mesure des captures au débarquement) et la saisie des données en ligne. • Il sera également amené à participer à l'analyse des données ainsi qu'à la restitution des résultats aux différents publics. • L'agent de l'observatoire des pêches pourra assurer d'autres missions en appui à la gestion durable des ressources côtières ou à la mise en place de l'atelier du pêcheur.
<p>CADRE STATUTAIRE</p>	<p><u>Statut/Situation</u> : Agent contractuel PROTÈGE</p> <p><u>Catégorie/niveau de rémunération</u> : échelle de rémunération de l'Arrêté du 23 septembre 1976 portant statut des agents permanents de l'administration du territoire, modifié et complété</p> <p><u>Indice</u> : A1 (soit 199 102 F cfp BRUT)</p>
<p>CONTRAINTES SPÉCIFIQUES</p>	<p>Titulaire du permis B obligatoire</p>
<p>CONDITIONS PARTICULIÈRES</p>	<p>La loi organique n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre-Mer, reconnaît l'existence à Wallis et Futuna d'une organisation institutionnelle singulière au sein de la République. C'est ainsi que découlent de la loi statutaire de nombreuses spécificités telles que notamment : la reconnaissance de la Coutume, l'enseignement primaire concédé à la mission catholique, l'absence de communes.</p> <p>Ces spécificités constituent des différences notables, au demeurant reconnues au plan du droit par l'article 74 de la Constitution, par rapport au droit commun.</p> <p>Les candidats à un poste dans le Territoire des îles Wallis et Futuna doivent en être conscients, car cela suppose une ouverture d'esprit et une capacité d'adaptation réelles. Ceci étant, ils n'en vivront que mieux cette expérience professionnelle</p>
<p>HORAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL</p>	<p>Temps de travail : 39 heures par semaine</p>
<p>CONTACT</p>	<p>Bruno Mugneret : Chef du service de la pêche) : bruno.mugneret@agripeche.wf</p> <p>Baptiste Jaugeon : Animateur pêche et aquaculture PROTEGE : baptiste.jaugeon@agripeche.wf</p> <p>Luani Logologofolau, service des ressources humaines de l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna courriel : yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr</p>